

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ° L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires européennes

- I. Réunion, avec les membres français du Parlement européen, conjointe avec la commission des affaires européennes du Sénat, sur le bilan de la 8^e législature du Parlement européen 3
- II. Examen des textes soumis à l'Assemblée nationale en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution 24

Mercredi
19 décembre 2018
17 heures

Compte rendu n° 74

Présidence de
Mme Sabine Thillaye,
Présidente de la
commission des affaires
européennes de
l'Assemblée nationale,
et de M. Jean Bizet,
Président de la
commission des affaires
européennes
du Sénat



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Mercredi 19 décembre 2018

**Présidence de Mme Sabine Thillaye,
Présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale,
et de M. Jean Bizet,
Président de la Commission des affaires européennes du Sénat**

La séance est ouverte à 17 h 12.

I. Réunion, avec les membres français du Parlement européen, conjointe avec la commission des affaires européennes du Sénat, sur le bilan de la 8^e législature du Parlement européen

Mme la présidente Sabine Thillaye. Mes chers collègues, je souhaite d'abord la bienvenue à nos collègues du Sénat et aux membres de la délégation française au Parlement européen, qui participent à cette réunion consacrée au bilan de la huitième législature du Parlement européen. Il nous a semblé important que les commissions des affaires européennes puissent entendre ensemble les membres du Parlement européen à ce sujet avant le début de la campagne pour les élections européennes. Les chantiers législatifs accomplis sont nombreux et des textes majeurs ont été adoptés, qu'il s'agisse du règlement sur la protection générale des données personnelles, des textes sur le marché unique du numérique, de la révision de la directive sur le détachement des travailleurs, du « Paquet Énergie Climat » ou des différents « Paquets mobilité ». D'autres chantiers restent ouverts, notamment la réforme de la PAC, la réforme de l'asile avec l'épineuse question de la refonte du règlement de Dublin, ou encore la mise en place d'une fiscalité européenne harmonisée, tant en matière d'impôt sur le bénéfice des sociétés que pour la taxation du secteur numérique.

Les travaux du Parlement européen ont également été marqués par la question du respect de l'état de droit dans l'Union. Je tiens à dire ici que ce sujet nous tient particulièrement à cœur car nous souhaitons que l'Union européenne demeure fondée sur l'état de droit et reste un espace de liberté et de justice. Je ne m'attarderai pas sur la question sur la question du Brexit, qui a beaucoup mobilisé notre énergie, car je souhaite que nos discussions nous permettent de nous tourner vers l'avenir de la construction européenne. elles doivent nous permettre de voir les défis qui nous attendent pour conforter la construction européenne

auprès de nos concitoyens. J'aimerais également que nous fassions le bilan de la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen, et je suis ouverte à vos suggestions pour renforcer de telles coopérations pour en faire le vecteur d'une complémentarité.

M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes du Sénat.

Je me réjouis de cette nouvelle occasion d'échanger avec nos collègues députés et parlementaires européens. À l'approche des prochaines élections, il est indispensable d'avoir un regard rétrospectif sur la mandature écoulée, pour mieux préparer les défis que nous réserve celle qui vient.

Je voudrais d'abord saluer la démarche de la Commission européenne qui a souhaité se concentrer sur un nombre limité de priorités, dix au total, fidèle à son objectif de définir ce qu'on appelle « l'Europe de l'essentiel ». Cela me paraît indispensable pour répondre au reproche d'une Europe tatillonne et dispersée. Les discours annuels sur l'état de l'Union ont permis de conserver ce cap. Les initiatives présentées parallèlement se sont inscrites dans le cadre des priorités annoncées. De ce point de vue, le rôle du vice-Président de la Commission, Franz Timmermans, a été efficace pour ne conserver que les initiatives en lien avec les objectifs politiques annoncés.

Sur la base des initiatives de la Commission européenne, l'activité législative a été efficace, un accord a pu être trouvé sur près de la moitié des propositions entre le Conseil et le Parlement, et 20 % ont bien avancé dans le processus. Dans son programme de travail pour 2019, la Commission entend se limiter à un nombre restreint d'initiatives, qu'elle juge essentielles pour concrétiser ses dix priorités.

Nous devons saluer les progrès accomplis mais être conscients des défis à relever. Le marché unique est une réalisation majeure de la construction européenne, curieusement on vient d'en prendre une plus pleine conscience depuis le Brexit : nous sommes copropriétaires du premier marché économique mondial. Nous devons encore y intégrer les enjeux du numérique, et notamment les progrès de l'intelligence artificielle. Peut-être devons-nous réviser la politique européenne en matière d'autorité de la concurrence. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises au Sénat ces dernières années. L'unanimité constitue un frein puissant à une véritable convergence fiscale ; le Président Juncker dans son discours de septembre sur l'état de l'union l'a rappelé avec insistance. Mais le travail continue car pour obtenir un changement en la matière, il faut un vote à l'unanimité.

L'union de l'énergie reste à parachever, même si le sommet de la zone euro a pu amener certains progrès. L'Eurogroupe sera appelé à travailler à une forme de budget de convergence et de compétitivité, avec une forme de budget d'investissement, ou de fonds d'investissement.

Lors du débat post-Conseil que nous avons eu avec elle, la Ministre des Affaires européennes soulignait également l'importance de l'appui des parlements nationaux en la matière, notamment lors des conférences réunies en vertu de l'article 13 du Traité de la Stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. La taille de cet instrument sera déterminée dans le prochain cadre financier pluriannuel.

On peut se réjouir que la position allemande ait évolué sur ce sujet. C'est au vu de ce qui sera proposé en janvier 2019 que l'on pourra avoir une appréciation plus précise de la portée réelle que pourra avoir cet instrument.

En matière commerciale l'Union semble sortie d'une certaine forme de naïveté, face à des partenaires qui n'hésitent pas à manier le rapport de force. Elle doit encore agir pour concrétiser le filtrage des investissements directs étrangers. Nous sommes impatients d'avancées plus significatives en matière de sécurité, avec notamment un parquet européen compétent pour lutte contre le terrorisme et la grande criminalité. Concernant les migrations nous prenons acte des progrès réalisés avec Frontex. Nous nous réjouissons que sa ligne budgétaire soit multipliée pratiquement par 2,6 dans le prochain cadre financier pluriannuel, et que le programme soit doté d'une nouvelle mission en rapport avec les procédures de retour. Les ratios ne sont en effet pas satisfaisants en France, puisqu'ils se situent autour de 14 % à 15 %. Mais Frontex a surtout une mission essentielle en matière de sécurité des frontières extérieures, nous relevons également l'augmentation du budget alloué. Le nombre de franchissements illégaux des frontières est revenu à son niveau d'avant la crise, mais il reste encore beaucoup à faire pour que l'Union parvienne enfin à une véritable maîtrise des flux migratoires. À cet égard nous regrettons le manque d'avancées sur un paquet de sept textes, dont la réforme du règlement dit de Dublin constitue l'élément central. Je regrette aussi que la présidence autrichienne n'ait pas réalisé une coordination européenne pour la signature du pacte de l'ONU sur les migrations, qui suscite inquiétudes et controverses.

Au total, nous voyons bien que l'Union européenne devrait poursuivre son recentrage sur les compétences pour lesquelles la valeur ajoutée européenne est bien perçue

par les citoyens. Cette Europe recentrée doit s'affirmer sur la scène internationale et respecter pleinement la subsidiarité, sur ce sujet les propositions de la *task force* de Frans Timmermans sont restées en deçà de nos attentes.

L'Union européenne doit être plus lisible et plus proche des citoyens, elle doit réformer son fonctionnement pour faire toute sa place au contrôle démocratique, notamment grâce au contrôle des parlements nationaux.

M. Alain Lamassoure, membre du Parlement européen. Merci de nous avoir associés à vos travaux, et en particulier à ce bilan de la législature. Vu du Parlement européen, nous pouvons dire que nous avons connu une législature très difficile car elle a commencé dans une conjoncture économique encore très marquée par la crise, dans une période de très grandes difficultés pour le budget communautaire. L'année précédente, l'accord sur le cadre financier pluriannuel avait consacré une baisse de 4 % par rapport au cadre précédent. Cette période a ensuite été marquée par des crises imprévues et très graves. Nous avons connu une crise qualifiée de migratoire, mais en réalité, en 2015, ce n'est pas une crise migratoire mais une crise de réfugiés, à laquelle nous avons dû faire face, à cause de la guerre irako-syrienne. Le phénomène auquel nous assistons aujourd'hui est d'une échelle beaucoup plus importante à l'échelle historique, il est appelé à durer et s'explique par des raisons démographiques, économiques et politiques.

Dans ce contexte, la Commission Juncker s'est attachée à essayer de mieux légiférer et de moins légiférer. Les résultats quantitatifs sont spectaculaires, puisque la Commission précédente nous proposait 130 textes par an, et que nous sommes à 23 textes par an sous cette législature. Je considère que c'est un progrès.

La première priorité était la relance par l'investissement, et de ce point de vue le plan Juncker a atteint ses objectifs, puisque nous avons atteint 335 milliards d'investissement financés par le plan. Si la croissance se ralentit dernièrement, nous avons pu atteindre l'année dernière une croissance qui correspond à son potentiel, de 2 % à 2,5 % de croissance moyenne du PIB et douze millions d'emplois créés. Aujourd'hui, 240 millions d'hommes et de femmes travaillent dans l'Union européenne, ce qui est un record. Cette politique de relance de l'investissement a été accompagnée de nouveaux progrès pour la création d'un véritable espace européen de capitaux, leur permettant d'être mieux alloués.

Cette politique de relance de l'investissement a été accompagnée de nouveaux progrès dans la mise en place d'un véritable espace européen de capitaux permettant aux pays ayant des excédents d'épargne d'investir dans les pays en manquant et a marqué la fin de l'Initiative Emploi des Jeunes, initiative prise sous la précédente législature et qui s'est assez bien déroulée.

Sur la réforme de la PAC où, à mon avis, la réflexion est encore insuffisante, nous avons pu faire admettre, dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier 2014-2020 de l'Union européenne, dans un texte portant le nom désuet d'« Omnibus », que les règles de la concurrence en matière économique à l'intérieur du grand marché ne pouvaient pas s'appliquer de la même manière pour l'agroalimentaire, les groupements de producteurs ayant le droit de constituer des ententes pour négocier d'égal à égal avec les transformateurs et les grands distributeurs.

Nous avons aussi encouragé la recherche de nouveaux débouchés grâce à des accords commerciaux avec le Canada, avec le Japon - accord infiniment plus important qui, curieusement, a suscité beaucoup moins de controverses entre les familles politiques au sein du Parlement européen, ce dont je me réjouis - et avec l'utilisation d'instruments *antidumping* particulièrement vigoureux, notamment vis-à-vis de la Chine. Le Parlement européen s'est par ailleurs opposé à ce que la Chine soit admise comme une économie de marché.

En plus de l'économie, nous avons essayé d'aborder certains défis du siècle. Tout d'abord, en ce qui concerne les migrations, il est clair que nos gouvernements ne sont pas parvenus à trouver une entente. Le bon sens mène à la conclusion que, s'il n'y a pas des politiques communes de l'amont jusqu'à l'aval, depuis la négociation avec le pays de départ et la définition du statut de réfugié et jusqu'à la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière, nous resterons inefficaces.

Nous avons pu transformer Frontex en agence chargée de garder les côtes et les frontières de l'Union européenne, la grande question étant maintenant de savoir quels moyens vont lui être affectés.

Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre le terrorisme, des progrès dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

Nous avons réalisé une grande percée en matière de défense, ce qui était souhaité par la France depuis très longtemps, avec tout d'abord le déclenchement de la coopération renforcée dite « structurée permanente », puis l'initiative assez originale, dite « Initiative européenne d'intervention militaire », proposée par le Président de la République et entérinée par 7 à 8 pays dont la Finlande, pays par tradition neutre et enfin la mise en place d'un véritable budget pour la recherche et l'industrie.

Nous, Français, avons beaucoup travaillé et développé les programmes de sciences et de technologies. 26 satellites de navigation Galileo, le fameux GPS européen, sont en orbite. 400 millions des personnes et entreprises sont désormais raccordées à ce système.

En matière d'économie numérique, de nanotechnologies ou de biotechnologies, l'Agence de l'innovation, lancée par le commissaire européen à la recherche et à l'innovation, Carlos Moedas, sur la base du principe *Mission-Driven Science*, s'attaque à de grands sujets tels que la prévention de la maladie d'Alzheimer, le traitement du cancer de l'enfant, ou l'avion électrique.

Nous avons commencé, sans que cela soit encore venu au niveau du Parlement (mais nous le ferons peut-être d'ici la fin de la session), à aborder le problème de la lutte contre l'extraterritorialité des lois américaines. Cela devrait nous conduire à réaliser, vingt ans après, que l'euro a été créé, non seulement pour avoir une monnaie commune, mais aussi pour disposer d'une arme économique sur la scène mondiale. Or on constate aujourd'hui qu'Air France continue de payer de dollars les Airbus qu'elle achète, ce qui n'est pas très glorieux.

Je conclurais en disant qu'il reste à inventer un modèle de solidarité européen, solidarité entre pays européens et solidarité entre citoyens européens. N'ayant pas de budget digne de ce nom, nous avons besoin d'un modèle original. En effet, les prélèvements obligatoires en France représentent 46 % du PIB et le budget européen 1 %.

Nous prétendons financer une politique mondiale avec des aumônes. Nous nous rendons bien compte à chaque crise que si la solidarité entre les pays ou entre les pays avait été plus importante, nous aurions pu affronter la situation dans de meilleures conditions.

Cette solidarité comporte plusieurs aspects. La solidarité des démocraties implique la nécessité d'être irréprochable en matière d'État de droit. En matière migratoire, l'absence criante de solidarité a des conséquences catastrophiques, aucun pays ne pouvant se

passer des autres. Il en est de même en matière de lutte contre le terrorisme. Si la police française avait disposé d'informations des polices des pays partenaires, il aurait peut-être été possible de connaître à l'avance certains plans de tueurs ayant commis des tragédies sur notre territoire.

En matière de fiscalité des entreprises, nous avons pu faire progrès dans la solidarité entre nos États. Désormais, grâce aux dispositions adoptées en commission économique et monétaire, nos pays ne se dérobent plus la ressource fiscale. Sans être parvenu à un accord pour mettre en place un système commun d'imposition des entreprises, quels que soient les secteurs le Parlement européen a fait des propositions, les seules reconnues pertinentes à long terme, mais qui ne recueillent pas encore l'unanimité parmi nos partenaires.

Nous avons fait des progrès dans la solidarité en matière défense, bien que certains de nos partenaires continuent d'acheter prioritairement du matériel américain.

Enfin je mentionnerai la coopération interparlementaire. En commission constitutionnelle, je travaille à mon dernier rapport qui s'intéressera aux coopérations renforcées, à l'usage qu'on veut en faire et aux domaines dans lesquels la formule est indiquée. Il s'agit de faire en sorte que la procédure des coopérations renforcées permette un allègement de certaines procédures communautaires, notamment lorsque l'unanimité est requise.

J'ai l'impression que sur les sujets sur lesquels nous avons insuffisamment avancé, nous n'avancerons pas à 27. Or nous pourrions avancer à condition d'être moins nombreux. Le recours à la coopération renforcée implique des décisions qui, juridiquement, auraient la valeur des décisions communautaires pour les seuls États participant à la coopération renforcée, mais qui exigent le contrôle parlementaire. Ma recommandation formelle est d'y associer les Parlements nationaux. Dans un certain nombre de domaines correspondant à ce qu'on appelait dans le Traité de Maastricht les 2^{ème} et 3^{ème} piliers, c'est-à-dire tout ce qui concerne les droits de la personne et l'exercice majeur de souveraineté, il est parfaitement légitime que les Parlements nationaux jouent leur rôle. Je crois que nous aurons à multiplier les échanges, les réunions et les prises de positions communes entre les deux catégories de Parlement.

Mme Françoise Grossetête, membre du Parlement européen. Merci madame la Présidente de nous avoir réunis. Quand Alain Lamassoure évoque la volonté de la

Commission européenne de mieux légiférer et de moins légiférer, je voudrais indiquer que pendant les deux premières années de la mandature, nous avons eu le sentiment de tourner un peu en rond en attendant les textes. Cela a entraîné beaucoup de précipitation en deuxième partie de la mandature et la grosse charge de travail actuelle.

Dans le domaine de la croissance envisagée de façon très globale, nous avons travaillé sur une série de propositions intéressantes parmi lesquelles celles concernant l'Union pour l'énergie avec le « Paquet Énergie-Climat ». En matière de transition énergétique, nous avons voté un certain nombre de textes législatifs comportant des objectifs contraignant de réduction des émissions. Le marché unique du numérique, sujet essentiel pour l'avenir de l'Union européenne, et ce qui en découle, comme l'intelligence artificielle, sont en train de s'organiser. Par ailleurs, le chantier de l'économie circulaire mis en place a permis de découvrir qu'on pouvait penser positivement les déchets. Les législations favorisent le développement de ces nouveautés. Dans le domaine de la recherche, le succès d'Horizon 2020, devenu Horizon Europe, s'est accompagné d'une augmentation du budget. Le but est, comme à chaque réussite, d'amplifier et de sanctuariser cette augmentation dans le futur budget pour la prochaine mandature.

Alain Lamassoure a cité les avancées concernant la politique spatiale européenne et le Fonds européen de la défense qui permet de soutenir l'innovation dans l'industrie de l'armement, deux domaines dans lesquels la France joue un rôle capital grâce non seulement à ses grandes entreprises et mais aussi de nombreuses PME .

Je tiens beaucoup pour ma part aux questions de santé sur lesquelles je travaille. On a parlé récemment du règlement sur les dispositifs médicaux que nous avons révisé avant que ne surgissent les scandales concernant ces dispositifs.

Je voudrais insister sur le fait que nous passons beaucoup de temps à réviser des législations. On transforme des directives en règlements qui ont l'avantage de s'appliquer partout de la même manière et d'éviter les divergences de mises en application. Or chaque fois qu'il faut réadapter une législation, une réunion n'est pas indispensable. Je l'ai vu concernant le règlement sur les médicaments pédiatriques, qui comportait une vraie lacune sur les cancers pédiatriques qui frappent de nombreuses familles en France. Dans ces cas, on ne révisé pas, car la procédure est trop lourde, mais on adapte en apportant les modifications nécessaires pour que la recherche puisse se faire dans de meilleures conditions.

Il est aujourd'hui nécessaire d'avancer, mais des freins existent au niveau du Conseil. Chaque fois que nous avons des pannes de l'Union européenne, c'est parce que le Conseil est divisé et manque de solidarité. La règle de l'unanimité est un vrai frein. Sur la zone euro par exemple, nous aurions souhaité aller plus vite – c'est aussi la position de la France. On avance par petites touches, par petits pas, mais mon sentiment est que nous ne sommes pas à la hauteur de l'urgence. Outre ce frein de la règle de l'unanimité, l'Allemagne n'a sans doute pas joué le rôle attendu, en raison de ses problèmes de politique intérieure. Dans un monde instable et dangereux, l'Union européenne montre des faiblesses.

S'agissant du budget, le niveau de financement ne correspond pas à ce qui est attendu de l'Union européenne. Le cadre financier pluriannuel 2014-2020 n'avait pas prévu les problèmes migratoires ou le Fonds européen de défense. Le contexte nous a imposé ces sujets, or la réactivité est insuffisante pour ajuster les moyens, les attermoissements du Conseil et des États membres à ce sujet sont une vraie difficulté.

Mme Christine Revault d'Allones-Bonnefoy, membre du Parlement européen. Le bilan est apprécié de manière différente selon le groupe politique d'appartenance. En premier lieu, je vais revenir sur le bilan de l'Europe sociale, solidaire et démocratique.

Les politiques sociales sont à mon sens le point faible, en dépit de la victoire qu'a représenté la révision de la directive sur les travailleurs détachés. En effet, une partie des travailleurs a été sortie du cadre général, je pense en particulier aux chauffeurs routiers, sur la demande de la France notamment, et leur sort reste suspendu aux discussions très difficiles sur le paquet Mobilité, prévues en janvier.

Nous avons également rejeté la carte électronique des services, synonyme à nos yeux de *dumping* social. Nous avons adopté la directive sur l'équilibre vie privée-vie professionnelle pour encourager un meilleur partage entre les deux, tant pour les femmes que pour les hommes, mais les avancées obtenues au Parlement européen sur le montant du revenu de remplacement (73 % du revenu brut dans le cas d'un congé paternité par exemple) sont bloquées au Conseil, et notamment par la France, ce qui est regrettable. Il s'agit d'une exigence portée de nombreuses années tant par les syndicats que par la grande majorité des députés européens.

Nous avons mené la bataille pour la mise en place de la garantie européenne de la jeunesse, et conforté ses moyens financiers. Nous avons aussi obtenu l'instauration d'un socle européen des droits sociaux, mais la Commission européenne n'a pas répondu à l'urgence sociale et à nos revendications : il n'y a toujours pas de salaire minimum obligatoire dans chaque État membre, ni de plan de lutte contre la pauvreté. Ce sont donc d'ores et déjà deux sujets pour la prochaine mandature.

L'Europe sociale passe aussi par une mondialisation juste et équitable. Nous nous sommes prononcés contre les accords de commerce international avec les États-Unis et avec le Canada, mais aussi avec le Japon. Je suis ici en désaccord avec mon collègue Alain Lamassoure, je considère que cet accord ne garantit pas le respect des normes sociales et environnementales européennes, le Japon n'étant en effet toujours pas signataire de certains textes cadres de l'Organisation Internationale du Travail. Il est essentiel de mettre en place un certain nombre d'outils afin, dans de prochaines négociations de ce type, d'établir un rapport de force plus équilibré entre une « Europe puissance » et ses partenaires de négociation.

Sur la crise humanitaire et la crise de l'accueil des réfugiés- la crise a concerné l'accueil, seuls 3 % des demandeurs d'asile étant venus en Europe – je partage complètement l'avis de mon collègue Alain Lamassoure sur l'absence de solidarité à l'échelle européenne. Le Parlement européen a pris ses responsabilités et voté les directives sur la table pour mettre en place cette solidarité. Mais le Conseil n'a pas rempli son rôle de co-législateur, puisqu'il a décidé de mettre ces textes de côté. C'est un très grand regret.

Le Parlement européen a également pris ses responsabilités en matière de respect des droits fondamentaux, en votant pour la première fois le déclenchement de l'article 7 et des sanctions contre le Gouvernement de Hongrie, à rebours de l'inaction manifeste du Conseil. Nous avons également soutenu les initiatives de la Commission européenne à l'égard de la Pologne, et nous avons adopté une résolution demandant à la Commission de prendre l'initiative d'une directive horizontale pour une meilleure protection des journalistes et des lanceurs d'alerte. Nous avons également poussé à la signature et la ratification par l'Union européenne de la Convention d'Istanbul de lutte contre les violences faites aux femmes. Or depuis deux ans, les États membres reculent sur ce sujet, certains d'entre eux considérant même ce texte comme incompatible avec leur ordre constitutionnel interne – comme en Bulgarie –, soit voulant retirer leur signature, comme en Pologne.

Sur les questions environnementales, c'est évidemment à l'échelle européenne qu'il faut agir, et il y a eu beaucoup de textes, dès le début de la mandature, et je suis ici en désaccord avec ma collègue Françoise Grossetête. Dès 2014, nous avons travaillé sur la préparation des accords de Paris sur le climat, avec la définition de la position du Parlement, puis sur leur traduction législative, avec le « Paquet Énergie Climat » mais aussi tout ce qui a trait à la « Mobilité Propre ». Nous venons de conclure en trilogue sur les réductions des émissions de CO₂ des véhicules légers et lourds.

Une réforme ambitieuse de la PAC est sur la table, mais elle ne serait pas achevée avant la fin de la mandature. Le Parlement européen a enfin été très actif sur le front des scandales environnementaux. Nous avons mis en place une commission d'enquête sur les sujets liés au diesel, la Commission EMIS, dès 2016, et une commission spéciale, la Commission PEST, a bien avancé sur les sujets liés au glyphosate.

En matière internationale, j'ajouterais à ce qui a été dit par mon collègue Alain Lamassoure sur l'Europe de la défense, les sujets liés au terrorisme, en signalant qu'au-delà de la résolution adoptée lors de la dernière plénière, nous avons pris nos responsabilités et voté très tôt la directive relative à la transition des données PNR des passagers. Or ce texte n'est toujours pas appliqué dans l'ensemble de l'Union européenne en raison de l'inaction de certains États membres, qui ne l'ont toujours pas transposée.

Je conclurai sur un point qui est à la fois un regret et un sujet d'inquiétude, la nouvelle localisation de la Représentation de l'Union européenne à Paris. Cette dernière doit en effet quitter très prochainement ses locaux boulevard St Germain, et avait trouvé un local près de la gare Saint Lazare susceptible de l'accueillir ainsi qu'un « Parliamentarium » ouvert aux citoyens européens. Tout était prêt, y compris l'engagement financier du Parlement européen. Or la France a rejeté cette proposition, et aujourd'hui règne une incertitude complète sur la localisation de cette Représentation. Il serait bon, me semble-t-il, d'intervenir.

Mme Karine Gloanec Maurin, membre du Parlement européen. Cette mandature est marquée par un contexte très particulier, avec les suites de la crise financière de 2008, ses conséquences fortes au niveau social, et ses différentes répliques pendant la première partie de la mandature. D'autres crises se sont ajoutées, une crise géopolitique en 2015, avec la guerre.

L'Union européenne doit mener des actions fortes, comme une réponse à une situation qui va durer. Il nous faut un accueil des réfugiés, dû souvent au changement climatique, à des conditions économiques différentes, souvent douloureuses sur le continent africain, que nous devons prendre en compte. Il y a aussi la question de la prise en charge par l'Union européenne des questions climatiques, notamment dans leur dimension agricole.

La crise sanitaire est également cruciale. L'Europe apporte des solutions concrètes, *via* la mise en place de la « Commission Pesticides » et l'arrêt de l'usage du glyphosate. L'Europe a dû répondre à des urgences, comme la lutte contre les paradis fiscaux, sur laquelle nous commençons à avoir des réponses. Je suis aussi très attachée à la défense des droits d'auteur, ayant eu un parcours dans la culture. Le 12 septembre a marqué la réforme du droit d'auteur. Celle-ci a été non seulement importante en elle-même, mais c'est aussi un message envoyé aux GAFAM. Nous leur avons dit qu'il n'était plus possible, non seulement de ne pas payer ses impôts sur les territoires européens, mais aussi d'utiliser les contenus créés par des artistes sans les rémunérer.

Ce même 12 septembre, nous avons réactivé l'article 7 du TFUE, à l'encontre de Viktor Orban. Ce n'est pas pensé contre la Hongrie, mais son dirigeant. Le Parlement européen était dans son rôle de respect de l'État de droit. Nous avons également travaillé sur la protection des lanceurs d'alerte, sur le principe de solidarité, ainsi qu'un début de réponse de prise en compte de l'accueil des réfugiés.

Pour ce qui est de la PAC, nous y travaillons activement, avec trois rapports qui accompagnent la nouvelle PAC. Nous avons des règlements horizontaux, des règlements sur l'organisation commune des marchés, ainsi que cette nouveauté de la PAC que sont les plans stratégiques nationaux. Ces derniers inquiètent beaucoup le secteur agricole français, car c'est une nouvelle configuration. La proposition de la Commission suit la bonne réforme de 2013, mais ce changement d'organisation contribue à faire naître des inquiétudes. Nous travaillons à ce qu'il n'y ait pas de disparité entre les États. C'est une réflexion que nous avons en commun au sein de la Commission AGRI. Il est étonnant que la Commission demande aux États membres de reprendre leurs responsabilités pour cette politique, qui est la plus intégrée au niveau de l'Union Européenne. Il faut saluer par ailleurs la mise en place du règlement omnibus, au sein du mandat actuel. Parmi les pratiques nouvelles que l'Union européenne demande au secteur agricole, la dimension de recherche est très importante. Dans le prochain CFP, il y aura une enveloppe de 10 milliards d'euros qui sera dédiée au secteur agricole. Il

bénéficiera d'un accompagnement pour le changement des pratiques agricoles, actuellement dégradées au sein de l'Union. Aujourd'hui, l'accompagnement est encore trop modeste.

Pour ce qui est du budget, je voudrais témoigner que la Commission du Budget, et notamment le groupe des parlementaires qui a participé à la conciliation pour le budget 2019, que nous venons de voter, ont été très satisfaits, puisque nous avons obtenu une augmentation de plus de 321 millions d'euros pour l'année. Mais c'est le fruit d'un long combat, et je souhaite souligner que le Conseil a beaucoup freiné. La conciliation s'est déroulée de manière remarquable, tous les groupes politiques étaient représentés, à l'exception de l'extrême droite. Nous avons voulu réactiver l'article 15.3 d'un nouveau règlement, mis en place au sein de l'actuel CFP, qui permettait de reporter des financements engagés, de l'ordre de 400 millions d'euros sur N+2. On pouvait demander le report des financements engagés. Mais cet article n'a pas pu être activé, en vertu du refus au Conseil, notamment de l'Allemagne et de la France. Cela a été une vraie déception pour cette conciliation qui avait été menée avec une grande rigueur par Jean Arthuis et Daniele Viotti, mais nous nous sommes heurtés à l'inertie des États, de nouveau.

Cela prive l'Union de financements supplémentaires pour 2019. Mais aujourd'hui, au Parlement européen, il y a une volonté d'avancer et d'être très actifs au niveau du budget. Nous préconisons de faire passer le budget de 1 % du PIB de l'Union, à 1,3 % du PIB. Dans les années 1980, le budget a pu atteindre 1,27 %. Ce n'est donc en rien utopique. Mais il faudra être très attentif lors de toutes les négociations qui auront lieu jusqu'à la fin de 2019. J'ai espoir que la structure du budget qui sera présentée, au sein du prochain CFP, puisse être mieux suivie par les États. Ce sera notre grand combat jusqu'à la fin du mandat.

Enfin, nous n'avons pas parlé du socle européen des droits sociaux. Il a été voté en novembre 2017, et un rapport a été voté la semaine dernière en commission ECON.

M. Nicolas Bay, membre du Parlement européen. Je vais exprimer des positions divergentes ou en profond désaccord avec mes collègues des autres groupes politiques.

Je suis coprésident du groupe Europe des nations et des libertés, et membre de la Commission des libertés. Je vais parler plus spécifiquement des sujets qui concernent cette commission.

À titre liminaire, il est frappant de voir que, à chaque fois qu'on évoque l'action de l'Union européenne, on envisage toujours d'aller plus loin dans l'intégration et dans le fédéralisme. On n'envisage jamais d'accentuer certaines coopérations et d'en réduire d'autres, et donc d'appliquer sainement le principe de subsidiarité, pourtant invoqué à tout propos. Le débat des élections européennes, qui s'ouvrira dans quelques semaines, portera sur l'efficacité de l'Europe, qui a connu une inflation législative et une inflation dans l'intégration. À chaque fois qu'on va plus loin dans l'intégration, cela aboutit à une impuissance toujours plus grande de notre continent, et des nations qui le composent. On devait se concentrer sur un certain nombre de grands sujets, où la nécessité de coopérer de manière très étroite est évidente : la sécurité alimentaire, la protection des données personnelles, le contrôle des frontières extérieures. Ce sont des grands sujets de coopération, qui sont des défis qui se posent à nous. Il y a beaucoup d'autres domaines où il faut respecter le principe de subsidiarité, et donc la souveraineté nationale. Nous ne devons plus avoir une immixtion permanente des institutions européennes dans nos démocraties.

Pour ce qui est de la réforme du règlement de Dublin, je voudrais nuancer ce qui a été dit précédemment. La crise migratoire que nous avons connue, qui a peut-être connu son apogée en termes de volume d'étrangers illégaux qui sont arrivés en Europe, en 2015-2016, n'est pas une crise des réfugiés. L'essentiel des personnes qui sont arrivées sur le territoire européen ne fuyait pas des pays en guerre. Il y en avait certes une minorité, mais tous les chiffres, y compris les statistiques relatives aux demandeurs d'asile, ont démontré que l'essentiel de ceux qui passaient par les îles de la Méditerranée ou par la route des Balkans, venaient principalement parce qu'ils fuyaient des situations économiques difficiles. Ils n'étaient donc pas éligibles au statut de réfugié, tel qu'on l'entend, s'agissant de conflits armés.

Le règlement de Dublin bloque au niveau du Conseil, mais ce n'est pas une surprise. Pour répondre à Mme Revault d'Allones, quand le Conseil bloque, ce n'est ni de l'inaction, ni de la paralysie. Il s'agit simplement d'un désaccord d'un certain nombre de pays. La réforme de Dublin IV aboutit finalement à accentuer une forme de laxisme en matière d'asile, que beaucoup de pays refusent. Les étrangers qui font une demande d'asile vont avoir le choix entre quatre pays, et vont donc s'orienter vers le plus offrant, soit celui qui offre le plus de prestations sociales aux demandeurs d'asile. Dans le cadre de Schengen et grâce à la liberté de circulation, cela aboutirait à faciliter l'installation définitive de ceux qui

ne sont pas éligibles au droit d'asile, souvent déboutés mais quasiment jamais expulsés. Je pense que le blocage au niveau du Conseil va perdurer, et que si on ne réoriente pas totalement cette politique d'asile vers la fermeté, il n'y a aucune chance qu'une législation plus permissive soit adoptée par le Conseil.

Sur la question de l'État de droit, j'ai eu l'occasion de me rendre ces dernières semaines à Varsovie, à Budapest et à Bucarest. Les procédures liées à l'article 7 ont été enclenchées successivement contre la Pologne, contre la Hongrie, et on connaît un certain nombre de velléités de l'enclencher également contre la Roumanie. On peut toujours faire croire à nos concitoyens qu'il y a une atteinte systémique à l'État de droit dans ces pays, ce sera un enjeu des prochaines européennes. Mais c'est factuellement et objectivement faux.

La vérité, c'est qu'on reproche principalement à la Pologne et à la Hongrie la réforme de leur système judiciaire. J'ai été à Varsovie pendant 48 heures, j'ai pu faire une analyse très précise des réformes en cours. J'ai échangé, principalement avec les opposants, mais aussi avec les ministres et les parlementaires de la majorité. Il s'avère que les réformes mises en place permettent d'éviter que les juges ne se protègent et se cooptent entre eux. Il y a donc un contrôle parlementaire, mais il y a moins d'immixtion politique sur la justice en Pologne qu'il y en a en France. La réforme du Tribunal constitutionnel, qui est l'équivalent de notre Conseil constitutionnel, a été adoptée par le Parlement en accord avec un engagement de campagne. Elle permet d'élire les membres du Tribunal constitutionnel par le biais d'un vote à la majorité qualifiée de 2/3 des votants, ce qui implique d'y associer l'opposition, et donc d'éviter que les juges n'opèrent sans aucun contrôle démocratique.

En France, les neuf membres du Conseil constitutionnel sont nommés unilatéralement, par les Présidents des deux Chambres et le Président de la République, sans aucune voie de recours possible, dans l'opacité la plus totale, sans même être choisis parmi les hauts magistrats de notre pays. L'ingérence du pouvoir politique, exécutif et législatif, dans l'institution judiciaire est infiniment plus réelle en France qu'en Pologne. En réalité, tout le monde sait bien que c'est parce qu'ils refusent les quotas de migrants, décidés par la Commission européenne, qu'on est allés les embêter sur cette réforme du système judiciaire. Cela aboutit à protéger les magistrats qui ont sévi sous le régime communiste, qui ont sans doute un passif très critiquable. En protégeant ces gens-là, on empêche une réforme saine du système judiciaire, de ces pays d'Europe de l'Est qui sont sortis du joug soviétique il n'y a pas si longtemps.

J'en viens maintenant à l'harmonisation fiscale et sociale. Il ne faut pas se leurrer. Au-delà de la proposition actuelle d'harmonisation en matière d'impôt sur les sociétés, c'est bel et bien vers une imposition européenne que nous nous dirigeons. Or, nous l'avons vu, les Français sont actuellement mobilisés contre une fiscalité jugée, à juste titre, confiscatoire. L'alourdir encore avec un impôt européen reviendrait à emprunter une voie pour le moins dangereuse dans le contexte actuel. Quant à l'harmonisation sociale, il faut se rendre à l'évidence qu'elle n'est pas possible compte tenu des écarts considérables de salaire au sein de l'Union européenne, à moins d'une harmonisation par le bas qui alignerait le SMIC français sur le salaire minimum roumain.

S'agissant maintenant du Brexit, la négociation entre Theresa May et Michel Barnier est en réalité celle de deux opposants à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. D'ailleurs, lorsqu'on regarde dans le détail l'accord auquel ils sont parvenus, on voit bien que dans les faits, le Royaume-Uni resterait soumis aux règles européennes mais sans représentants au Conseil ni au Parlement européen. Si cet accord devait entrer en vigueur, la volonté du peuple britannique serait, de toute évidence, bafouée.

Le Pacte de Marrakech sur les migrations va très probablement entrer en vigueur. Il nous est présenté comme juridiquement non-contraignant mais rien n'interdit à l'avenir à un juge de décider qu'il l'est.

Enfin, le CETA est en vigueur depuis le 21 septembre 2017 et l'accord de libre-échange avec le Japon est en train d'être approuvé en catimini par les instances européennes. Or, personne n'est capable de chiffrer le coût écologique de ces accords qui visent notamment à promouvoir des échanges intercontinentaux de marchandises, lesquels impliquent des porte-conteneurs particulièrement polluants. Promouvoir des circuits courts me semblerait bien plus cohérent avec la politique européenne de lutte contre le changement climatique.

M. Bernard Monot, membre du Parlement européen. Je me souviens qu'en 1992, le traité de Maastricht nous promettait emplois, prospérité et bonheur. Aujourd'hui, nous avons exactement l'inverse : une Union de la crise économique, du chômage, des lobbies, de la dette, complètement soumise au totalitarisme financier. Pour l'élite qui incarne cette Europe, l'immigration est vue comme une solution au problème d'emplois. La Chancelière Angela Merkel a ainsi autorisé plus d'un million de migrants à entrer en Allemagne en 2015 afin qu'ils travaillent pour un salaire de misère.

S'agissant du Pacte de Marrakech, il est le dernier avatar du plan de l'ONU visant à remplacer les populations vieillissantes de nos pays.

Il faut saluer les quelques améliorations intervenues en matière de coopération fiscale. Toutefois, le problème n'est pas réglé à la racine, qui est celle d'un modèle néolibéral qui favorise une hémorragie fiscale qui coûte à notre pays 100 milliards d'euros par an.

Enfin, l'Union bancaire, telle qu'elle est mise actuellement en œuvre, m'inquiète, en ce qu'elle pourrait favoriser une captation de l'épargne des Français au bénéfice du système bancaire en faillite.

M. Bruno Gollnisch, membre du Parlement européen. Les peuples désavouent de plus en plus l'Union européenne et force est de reconnaître que l'euro-scepticisme s'appuie sur les faits incontestables d'un échec. La Communauté européenne du charbon et de l'acier ? Nous n'avons plus ni charbon ni acier. EURATOM ? L'électricité nucléaire est en voie de disparition en Europe. Le marché unique ? Chaque jour apporte la preuve qu'il dysfonctionne de plus en plus.

Certes, il y a des réalisations positives dont on nous rabâche les oreilles : Airbus, Ariane, etc. Mais ces exemples ne doivent rien à l'Union européenne. ce sont les États qui étaient à la manœuvre, hors cadre européen. Il y a Galileo aussi, la recherche, Erasmus... Il faut les saluer. À mon sens, c'est de ces réalisations concrètes que l'Europe devrait s'inspirer, tout en arrêtant le délire normatif dans lequel elle est tombée. Le droit européen ne peut plus être appréhendé. Il a atteint une dimension grotesque qui le rend inaccessible au citoyen.

Le délire normatif, c'est aussi les résolutions que le Parlement européen adopte en flux continu, sur tous les sujets, en donnant des leçons à la terre entière. Il faut moins légiférer, être plus modeste, et agir concrètement au service des citoyens.

M. Thierry Michels. Je souhaite réagir aux propos de M. Nicolas Bay. Je suis surpris qu'après avoir passé seulement quarante-huit heures en Pologne, vous puissiez dire qu'il n'y a pas de problème concernant l'état de droit dans ce pays. Nos collègues Mme Coralie Dubost et M. Vincent Bru ont présenté en octobre dernier un rapport qui indiquait le contraire.

Concernant les nominations au Conseil constitutionnel, il est faux de dire qu'il n'y a pas de contrôle démocratique puisque sur les neuf membres qui le constituent, trois sont nommés par le président de l'Assemblée nationale et trois par le président du Sénat.

Quant au Brexit, il est clair que c'est la conséquence des mensonges faits au peuple britannique. Je comprends que vous puissiez vous en réjouir.

M. Joaquim Pueyo. Au sujet du Brexit, je souhaiterais ajouter que tous les responsables politiques qui étaient en faveur du Brexit sont partis. Si la tâche était si simple, on peut supposer qu'il en aurait été autrement.

Concernant les droits fondamentaux, je suis également allé en Pologne et je n'ai pas eu les mêmes informations que celles relayées par M. Nicolas Bay. Lorsque les États membres ne respectent plus les critères auxquels ils avaient accepté de se soumettre lors de leur adhésion à l'Union européenne, il est normal que cela pose un problème. D'autant que les dits critères sont des critères intéressants. Je pense notamment à la liberté de la presse.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu davantage d'avancées sur le budget européen et que l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés n'ait pas abouti. Je reconnais que la règle de l'unanimité freine l'adoption des grandes décisions. Il faudrait envisager un système plus souple. La crise migratoire met en évidence le fait que le règlement de Dublin n'est plus adapté à la situation. Il faudrait le réformer. L'augmentation du budget consacré au programme Erasmus est une excellente chose.

Je reste optimiste mais je suis conscient qu'il faut continuer le combat en faveur de l'Union européenne.

M. Jean-Yves Leconte, sénateur. Je réside en Pologne et j'ai en partage pas la stigmatisation croissante de l'Europe centrale. Je souhaite indiquer que la Pologne a délivré plus de permis de séjour que la France. Néanmoins, lorsque des juges de la Cour constitutionnelle sont limogés, il est indéniable que l'indépendance de la justice est malmenée.

À l'approche des élections européennes, il me semble important de dire que la monnaie unique n'est pas responsable des malheurs de l'Europe. L'Union européenne a pu traverser dix ans de crise sans que des problèmes de monnaies viennent se surajouter à une situation difficile.

Concernant la crise migratoire, il faut rappeler qu'en trois ans (2015-2018), l'Union européenne a réussi à faire baisser l'immigration illégale. C'est une réussite.

Face au repli nationaliste actuel, il faut s'interroger sur ce qui pourrait être le meilleur vecteur de l'Union européenne, les nations ou les citoyens ? Il me semble que si l'on s'appuyait sur les citoyens, on aboutirait à une Union européenne plus cohérente.

L'exemple de l'agence Frontex est intéressant. Elle permet d'exercer un contrôle de frontières en commun selon des règles communes. Cela veut dire que les erreurs commises sont assumées en commun. L'Europe intergouvernementale n'existe plus.

M. Jean Bizet, président de la commission des affaires européennes du Sénat.

Le budget de l'Union européenne est fixé à 1,11 % du revenu national brut de l'Union européenne. Je suis persuadé que si l'on l'augmentait à 1,3 %, l'Union européenne pourrait résoudre de nombreux problèmes. Je rappelle que les ressources propres ne se mesurent pas forcément à travers un impôt européen. Je regrette la faible avancée vis-à-vis des GAFAs. Nos amis allemands freinent et la France fait cavalier seul. Je ne pense pas que le refus d'instaurer une taxe communautaire règlera les problèmes de l'industrie automobile allemande vis-à-vis des États-Unis. Les très importants fonds propres des GAFAs n'ont pas permis d'inventions technologiques marquantes depuis une dizaine d'années. En dehors de l'achat de quelques *start-up*, ils ont surtout agi comme une force de stérilisation de l'innovation. Il faudrait aussi examiner le rôle que les fonds de pension jouent dans les GAFAs.

Je me réjouis de l'existence d'une transversalité de pensée entre les différents groupes politiques au sujet de la PAC. Il faut être lucide, nous aurons une enveloppe à euros constants et cela entraînera de grands drames dans les campagnes. Je suis satisfait du travail fait sur le règlement « Omnibus » qui permet d'inverser le mouvement sur la politique des ententes. Personnellement, je souhaiterais que l'on aille encore un peu plus loin, comme aux États-Unis, où, dans le secteur de l'agriculture, l'entente est la règle de base et les pouvoirs publics n'interviennent qu'en cas de dérive. L'Union européenne a fait l'inverse. Lorsqu'il y a une crise, une ligne budgétaire est ouverte mais cela n'est pas assez réactif. Une approche différente est nécessaire. L'autorité de concurrence doit également être bousculée dans d'autres domaines afin que l'on arrête d'empêcher l'émergence de champions.

Concernant la réforme de la PAC, nous avons des inquiétudes sur l'obligation qui sera faite aux États membres de définir un plan stratégique combinant des aides directes à

l'agriculture, des mesures pour améliorer l'organisation des producteurs dans certaines filières et des mesures d'aménagement du territoire pour le développement rural. Ces plans risquent d'entraîner des distorsions de concurrence et de rendre le système des aides aux agriculteurs encore plus complexe alors que nous avons au contraire besoin, de simplifier et de rendre les aides de la PAC réellement accessibles à tous les agriculteurs.

Concernant la question de l'extraterritorialité des lois américaines, je partage tout à fait l'analyse d'Alain Lamassoure. L'Union européenne doit trouver des moyens efficaces pour affirmer son autonomie par rapport aux États Unis. Nous pourrions tenter d'appliquer le règlement adopté par l'Union européenne en 1996 « portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant », mais la mise en œuvre de ce texte n'est jamais intervenue à ce jour. Cette pratique de l'extraterritorialité de sanctions économiques et commerciales américaines contrevient, par ailleurs, à certaines des règles de base de l'Organisation mondiale du commerce.

La mise en cause systématique et croissante du multilatéralisme par l'administration américaine doit désormais conduire l'Union européenne à défendre, de façon unie et ferme, sa souveraineté diplomatique et économique. Nous devrions nous mobiliser pour faire de l'euro une monnaie utilisée pour les transactions internationales car il est anormal que de grands groupes européens passent encore des contrats commerciaux libellés en dollars.

L'Union européenne ne doit pas avoir une attitude frileuse vis-à-vis des biotechnologies qui représentent un enjeu économique majeur. Je regrette la position restrictive prise récemment par la Cour de Justice de l'union Européenne qui a assimilé les organismes obtenus par mutagénèse à des OGM. Certains États tiers disposent déjà d'une avancée technologique considérable pour produire des semences améliorées grâce au procédé de mutagénèse, qui est difficilement détectable. L'Union européenne risque de perdre en compétitivité en se privant de la possibilité de moderniser son agriculture grâce aux bio technologies.

Plusieurs interventions ont porté sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui vient d'être adopté lors de la conférence de Marrakech, sous l'égide des Nations Unies. Je voudrais souligner que ce texte est en réalité une sorte de guide

des bonnes pratiques pour la régulation des flux migratoires, les États d'origine, de transit et de destination des migrations ayant tout intérêt à coopérer pour mieux organiser ces déplacements. Je concède à Nicolas Bay que les États européens auraient gagné à ouvrir un débat politique sur cette question de la gestion internationale des migrations. Nous aurions pu ainsi expliquer quels étaient les objectifs de ce texte et rappeler qu'il affirmait la souveraineté des États à définir leur propre politique migratoire. Certains groupes politiques se sont emparés fort tardivement de ce Pacte, alors qu'il était en négociations depuis plusieurs années et ont voulu attiser les peurs des opinions publiques européennes. Pour lever toute ambiguïté, nous pourrions envisager de publier une déclaration interprétative de ce pacte qui reste un texte non contraignant, ce que les juristes anglo-saxons qualifient de « *soft law* ».

Pour en revenir à l'action de l'Union européenne proprement dite en matière migratoire, je salue la politique africaine de Jean-Claude Juncker qui a compris qu'il fallait développer le volet externe de la politique migratoire pour agir sur les causes profondes des migrations, et en cherchant à soutenir des projets économiques dans les pays d'origine pour fournir des emplois durables aux jeunes africains tentés par l'immigration en Europe.

Plusieurs collègues ont évoqué les conséquences du Brexit, je voudrais souligner que l'accord de « *backstop* » - « filet de sécurité » en français – a vocation à ne jamais s'appliquer, c'est une manière de faire pression sur le partenaire britannique.

Il est en effet essentiel que le marché unique européen se dote d'outils efficaces pour se protéger. Plusieurs intervenants ont critiqué les accords de libre-échange négociés par l'Union européenne mais je ne partage pas du tout leur point de vue. L'Union européenne a eu raison de négocier des accords avec nos principaux partenaires économiques car il faut bien constater la crise du multilatéralisme en matière d'accords commerciaux. Il est caricatural d'affirmer que ces accords sont négociés dans l'opacité. Le CEUTA est un accord mixte qui sera soumis à l'approbation des parlements nationaux des États membres et pour les autres accords, nous devons travailler le plus en amont possible pour que la Commissaire européenne en charge du commerce, Cecilia Malmström puisse recevoir un mandat clair sur les axes de négociations.

Concernant la lutte contre le terrorisme, des progrès incontestables ont été faits mais encore faut-il que les États membres mettent en œuvre dans leur législation nationale les textes qui ont été adoptés. À ce titre, je déplore aussi que certains États membres n'aient pas

encore pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la directive relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes.

L'Union européenne doit se mobiliser fortement pour investir dans la Recherche, plusieurs collègues ont abordé ce thème qui doit être une priorité du prochain CFP. Il faut d'ailleurs saluer l'initiative prise par Jean-Claude Juncker qui a permis la création du Fonds européen pour les investissements stratégiques, mais il faut prolonger cet effort. Il est préoccupant de constater que la Chine et les États Unis consacrent des sommes considérables à la recherche en matière d'intelligence artificielle alors que l'Europe peine à adopter une démarche commune dans ce domaine.

Je ne voudrais pas conclure sur une note pessimiste mais je me dois de reconnaître que le couple franco-allemand, qui a joué un rôle clef pour faire avancer la construction européenne, ne fonctionne pas aujourd'hui de manière optimale. Je le regrette vivement car l'Europe aura besoin d'un nouveau souffle après le Brexit. Il faut trouver les moyens de « ré enchanter » l'Europe, c'est un défi difficile qui nous attend !

La Présidente Sabine Thillaye. Je vous remercie d'avoir participé à cette réunion. J'espère que nous pourrions réorganiser ce type de rencontre plus fréquemment, ce qui permettrait de laisser plus de temps à la discussion.

II. Examen des textes soumis à l'Assemblée nationale en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a examiné des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution.

● Textes « actés »

Aucune observation n'ayant été formulée, la Commission *a pris acte* des textes suivants :

➤ *Environnement dont santé environnementale*

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique (**COM(2018) 340 final - E 13107**).

- Décision de la Commission modifiant les décisions (UE) 2017/1214, (UE) 2017/1215, (UE) 2017/1216, (UE) 2017/1217, (UE) 2017/1218 et (UE) 2017/1219 (**D059248/02 - E 13661**).

➤ *Fiscalité*

- Proposition de décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution 2013/53/UE du Conseil autorisant le Royaume de Belgique à introduire une mesure particulière dérogatoire à l'article 285 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (**COM(2018) 749 final - E 13634**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil modifiant la décision 2009/791/CE autorisant l'Allemagne à proroger l'application d'une mesure dérogeant aux articles 168 et 168 bis de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (**COM(2018) 750 final - E 13635**).

➤ *Services financiers*

- Communication de la Commission Vers une architecture financière plus efficiente pour les investissements hors de l'Union européenne (**COM(2018) 644 final - E 13618**).

➤ *Transports, politique spatiale*

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et chacun des pays du sud relevant de la politique européenne de voisinage aux fins de convenir des modalités et conditions de l'extension de la fourniture du système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) dans le contexte de la politique européenne de voisinage (**COM(2018) 776 final - E 13685**).

- Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe VI de la directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté (**D059071/02 - E 13691**).

La Commission a également pris acte de la levée tacite de la réserve parlementaire, du fait du calendrier des travaux du Conseil, pour les textes suivants :

➤ *Commerce extérieur*

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la Suisse en vertu de l'article XXVIII du GATT de 1994 sur la modification des concessions OMC de la Suisse pour les viandes simplement assaisonnées (**COM(2018) 751 final LIMITE - E 13636**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations d'un accord modifiant le contingent tarifaire existant pour la viande de volaille et les préparations à base de viande de volaille et modifiant le régime tarifaire existant pour les autres morceaux de viande de volaille, figurant dans l'annexe I-A relative au chapitre 1 de l'accord d'association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part (**COM(2018) 765 final - E 13655**).

➤ *Espace de liberté de sécurité et de justice*

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2017 de l'application, par la Norvège, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour (**COM(2018) 215 final LIMITE - E 13657**).

➤ *Politique de développement*

- Proposition conjointe de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par l'accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges commerciaux et à la coopération entre la Communauté européenne, d'une part, et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne (AP) de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, d'autre part, en ce qui concerne la prolongation du plan d'action UE-AP (**JOIN(2018) 26 final LIMITE - E 13624**).

➤ *Politique étrangère et de sécurité commune(PESC)*

- Proposition conjointe de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part, en ce qui concerne la prolongation du plan d'action UE-Israël. (**JOIN(2018) 27 final LIMITE - E 13625**).

- Décision du conseil modifiant et prorogeant la décision 2013/233/PESC relative à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) (**14056/18 LIMITE - E 13693**).

- Décision du Conseil à l'appui des politiques, programmes et actions intégrant la dimension hommes-femmes dans la lutte contre le trafic et le détournement des armes de petit calibre, conformément au programme sur les femmes, la paix et la sécurité (**14645/18 LIMITE - E 13694**).

- Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (**14809/18 LIMITE - E 13695**).

- Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2016/44 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (**14811/18 LIMITE - E 13696**).

- Décision du Conseil modifiant la décision 2013/184/PESC concernant les mesures restrictives à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie (**15036/18 LIMITE - E 13697**).

- Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie (**15038/18 LIMITE - E 13698**).

➤ *Transports*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne certaines questions budgétaires et de personnel en lien avec la mise en œuvre du traité instituant la Communauté des transports (**COM(2018) 793 final - E 13700**).

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a déclaré conforme au principe de subsidiarité le texte suivant transmis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-6 de la Constitution :

Politique agricole commune

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 en ce qui concerne certaines règles en matière de paiements directs et de soutien au développement rural pour les années 2019 et 2020 (**COM(2018) 817 final**).

La séance est levée à 18 h 58.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Jean-Louis Bourlanges, M. Vincent Bru, M. Bernard Deflesselles, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Frédérique Dumas, Mme Christine Hennion, Mme Caroline Janvier, Mme Constance Le Grip, M. Thierry Michels, Mme Danièle Obono, M. Damien Pichereau, M. Joaquim Pueyo, M. Éric Straumann, Mme Liliana Tanguy, Mme Sabine Thillaye

Excusés. – M. André Chassaigne, Mme Françoise Dumas, M. Michel Herbillon, Mme Marietta Karamanli, Mme Nicole Le Peih, M. Christophe Naegelen

Assistaient également à la réunion.

- M. Nicolas Bay, Mme Karine Gloanec Maurin, M. Bruno Gollnisch, Mme Françoise Grossetête, MM. Alain Lamassoure, Bernard Monot, Mme Christine Revault d'Allones-Bonnefoy, membres du Parlement européen ;

- MM. Pascal Allizard, Jean Bizet, Jean-Yves Leconte, sénateurs.